

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
LES NOTIONS FONDAMENTALES	19

CHAPITRE 1 **QUE FAIRE EN FONCTION DE MON STATUT ACTUEL ?**

JE SUIS PHOTOGRAPHE NON-PROFESSIONNEL	25
Vendre des tirages originaux	29
Céder des droits sur ses photos	34
Vendre des tirages ordinaires, cartes postales ou posters	35
Proposer ses services pour la couverture d'un mariage ou d'un événement.....	37
Publier des photographies dans un journal ou un magazine	38
Puis-je accepter une commande de photos scolaires ?	40
Puis-je dispenser une formation photographique ?	40
JE SUIS AUTEUR-PHOTOGRAPHE	43
Vendre des tirages originaux	43
Céder des droits sur ses photos	44
Vendre des tirages ordinaires, cartes postales ou posters	44

Proposer ses services pour la couverture d'un mariage ou d'un événement	45
Publier des photographies dans un journal ou un magazine	46
Puis-je accepter une commande de photos scolaires ?	47
Puis-je dispenser une formation photographique ?	47

JE SUIS ARTISAN-PHOTOGRAPHE 53

Vendre des tirages originaux	53
Céder des droits sur ses photos.....	55
Vendre des tirages ordinaires, cartes postales ou posters	56
Proposer ses services pour la couverture d'un mariage ou d'un événement.....	57
Publier des photographies dans un journal ou un magazine	58
Puis-je accepter une commande de photos scolaires ?	59
Puis-je dispenser une formation photographique ?	60

JE SUIS PHOTOJOURNALISTE 63

Vendre des tirages originaux	63
Céder des droits sur ses photos.....	64
Vendre des tirages ordinaires, cartes postales ou posters	65
Proposer ses services pour la couverture d'un mariage ou d'un événement.....	65
Publier des photographies dans un journal ou un magazine	65
Puis-je accepter une commande de photos scolaires ?	66
Puis-je dispenser une formation photographique ?	66

CHAPITRE 2 **TIRAGE ORIGINAL & 1% DIFFUSEUR**

LE TIRAGE ORIGINAL ET L'ŒUVRE D'ART 73

Source légale.....	73
Exigences légales.....	73
Conséquences légales.....	81
Une confusion fréquente	86
Les notions voisines	92
Peut-on envisager un livre en tirage limité ?.....	94

LE « 1% DIFFUSEUR »	97
Les photographes concernés	97
Base légale et raison d'être.....	99
Qu'est-ce qu'un « diffuseur » aux yeux de la loi ?	101
Dans la pratique, comment cela fonctionne-t-il ?	103

CHAPITRE 3

QUEL STATUT ET RÉGIME FISCAL CHOISIR ?

Deux notions à ne pas confondre.....	111
Choix d'un statut et d'un régime fiscal en fonction du projet.....	114

LE STATUT AUTEUR-PHOTOGRAPHE

117

Micro-entreprise ou déclaration contrôlée ?.....	117
S'assujettir ou non à la TVA ?	124
Puis-je exercer mon activité sous un nom d'artiste ?	133
Pourquoi l'auto-entreprise n'est-elle pas accessible aux auteurs ?	134
Comment changer de régime fiscal ou mettre fin à son activité ?	136
La comptabilité	138
La déclaration de revenus : forme et délais.....	139
La couverture sociale : assujettissement ou affiliation AGESSA.....	140
Quelques mesures fiscales avantageuses pour les artistes	146
Les notes d'auteur et les factures	169
Est-il obligatoire de faire appel à une association de gestion agréée (AGA) ? ..	192
Les cessions de droits : règles générales et exemples	194
Un bon agenda.....	199
Un auteur peut-il bénéficier de l'ACCRE ?	199
Un auteur peut-il bénéficier de l'encadrement d'une couveuse d'entreprises ?.	200
Exercer en société ?	200
Tableau de synthèse pour l'auteur-photographe	202

LE STATUT ARTISAN-PHOTOGRAPHE

205

La micro-entreprise.....	205
--------------------------	-----

L'auto-entreprise	206
Le régime de déclaration contrôlée	207
Comment se matérialise le choix entre ces différents régimes ?	209
De quand doit-on dater la déclaration POi ?	212
Puis-je exercer mon activité sous une appellation commerciale différente de mes nom et prénom ?	213
Pour quel régime opter ?	213
Comment changer de régime fiscal ou mettre fin à son activité ?	214
La comptabilité	216
La déclaration de revenus : forme et délais	217
La couverture sociale	218
La facturation	218
Est-il obligatoire de s'inscrire à une association de gestion agréée ?	221
Les cessions de droits	221
Puis-je bénéficier de l'ACCRE au moment de ma création d'entreprise ?	221
L'aide d'une couveuse d'entreprises	222
Exercer en société ?	223
Tableau de synthèse pour l'artisan-photographe	224
LE STATUT JOURNALISTE	227
Tentative de synthèse	227
Dans la pratique	232
Sur le plan fiscal	233
L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE A RESPONSABILITE LIMITEE (E.I.R.L.) ?	235
La loi du 15 juin 2010	235
LA FORME ASSOCIATIVE	245
Quelques règles sur la finalité et le fonctionnement des associations	246
Dans quels cas fonder une association photo ?	247
LE PORTAGE SALARIAL ?	251

LA DÉLICATE QUESTION DU CUMUL DES STATUTS	255
Je suis déjà salarié du secteur privé	255
Je suis déjà fonctionnaire (national ou européen)	257
Je suis déjà travailleur indépendant, dans une autre branche que celle de la photographie	265
Je suis déjà auteur-photographe	269
Je suis déjà artisan-photographe.....	270
Je suis déjà photjournaliste	270

CHAPITRE 4

QUEL PRIX FIXER ? OÙ VENDRE ?

À QUEL PRIX PUIS-JE VENDRE MES PHOTOS.....	277
La cession de droits.....	277
La vente de ses tirages originaux	281
Les prix des artisans-photographes en matière de « photo sociale ».....	282
OÙ VENDRE MES PHOTOS ?	285
Comment vendre sur son site web ?.....	285
Des galeries en ligne avec possibilité de vendre ses tirages	287
Diffusion par le biais d'un « diffuseur d'art » (régional ou national)	288
Les agences.....	290
Les « banques d'images »	292
Les expositions	293
Carte postale, poster et autres supports.....	294
La carte postale comme vecteur de communication	296
La diffusion dans des organes de presse.....	299
La publicité pour sa propre activité	301
Les réseaux réels ou virtuels	302
<hr/>	
INSTANCES REPRÉSENTATIVES ET ORGANISMES OFFICIELS	306
BIBLIOGRAPHIE	307
REMERCIEMENTS	309